

Budget primitif vicinal 1959

Le Conseil municipal approuve le Budget primitif vicinal de l'exercice 1959.

Récolts : 700 000 F

Dépenses : Salaire des agents de la voirie vicinale : 200 000 F
Entretien des chemins vicinaux : 480 000 F

Assurances sociales : 20 000 F

Total : 700 000 F

Le Conseil municipal délibère :

Qu'une taxe vicinale soit établie pour 1959, au remplacement de

la taxe individuelle

4 francs d'animaux et véhicules -